



REPORTING FINANCIER BP Aura #33

31 mai 2023

**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE** 



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	3
1.1. <i>Pourquoi avoir créé cette structure ?</i>	3
1.2. <i>Nos engagements</i>	3
1.3. <i>Utilisation de votre épargne</i>	3
1.4. <i>Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?</i>	4
1.5. <i>Quand est publié ce reporting financier ?</i>	4
2. VISION D'ENSEMBLE	5
3. L'EPARGNE COLLECTEE	5
3.1. <i>Vision dynamique</i>	5
3.2. <i>Nature de l'épargne collectée</i>	6
4. LES CREDITS.....	7
4.1. <i>Note méthodologique</i>	7
4.2. <i>Vision dynamique</i>	7
4.3. <i>Nature des crédits octroyés</i>	8
5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS.....	10
5.1. <i>Le Ratio Brut</i>	10
5.2. <i>Le Ratio Financier</i>	10



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

Ce début du mois de juillet va être déterminant pour la transition énergétique nationale. De nombreuses décisions sont attendues de la part du gouvernement, avec le projet de loi de programmation énergie-climat (LPEC), la première tenue du Conseil de la planification écologique (CPE) sous l'égide du Président de la République, des premières annonces autour de la future stratégie bas carbone nationale (SNBC), de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de la stratégie nationale de biodiversité (SNB). En parallèle, la Région Auvergne Rhône Alpes conduit une révision de son schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET).

Beaucoup de sigles, mais aussi beaucoup d'espoirs de politiques publiques ambitieuses, à l'échelle des enjeux du réchauffement climatique.

Il reste toutefois un sujet faiblement évoqué : celui du financement des milliards d'euros nécessaires à cette transition que nous appelons de nos vœux. J'ai cette conviction que l'argent public n'y suffira pas et devra nécessairement s'accompagner de la mobilisation des 6 000 milliards d'épargne des français. C'est possible, pour autant que l'utilisation de l'épargne soit authentiquement tracée vers la transition énergétique ; à notre modeste échelle, c'est ce que la Banque de la Transition Énergétique par BPAURA entend démontrer. Et ça marche !

N'hésitez surtout pas à me contacter via notre [formulaire en ligne](#) pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

Merci de votre confiance,

- Pierre-Henri GRENIER -

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Énergétique par BPAURA

1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- **La Traçabilité** : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- **Un Circuit court du financement** : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Energétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque, l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

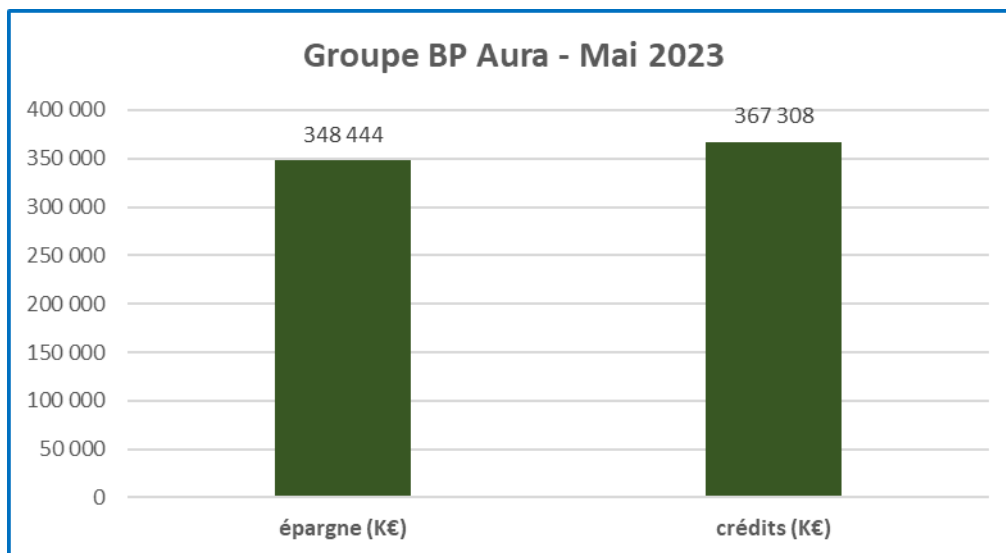
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

1.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

2. Vision d'ensemble

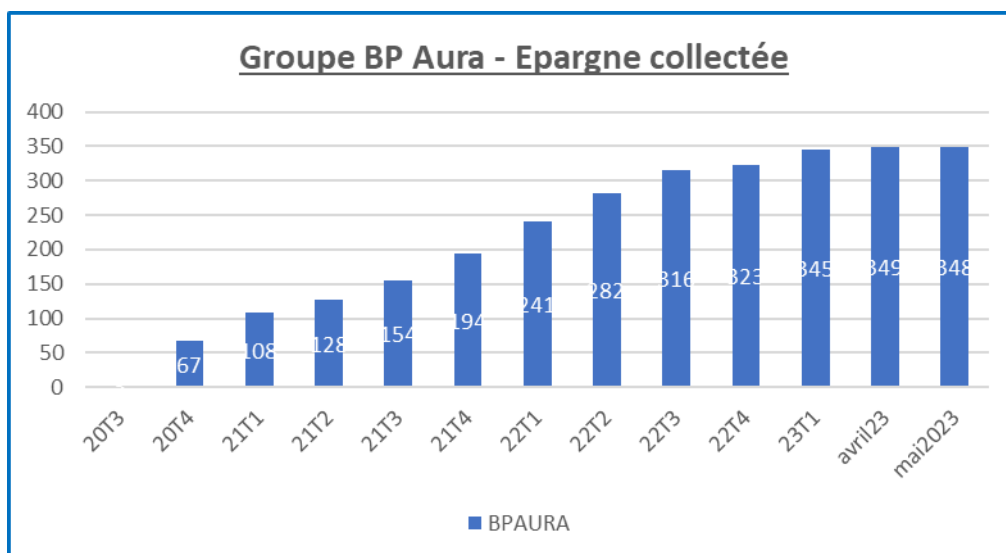
A fin mai 2023, l'épargne collectée s'est élevée à 348 millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 367 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiales Banque de Savoie.



3. L'épargne collectée

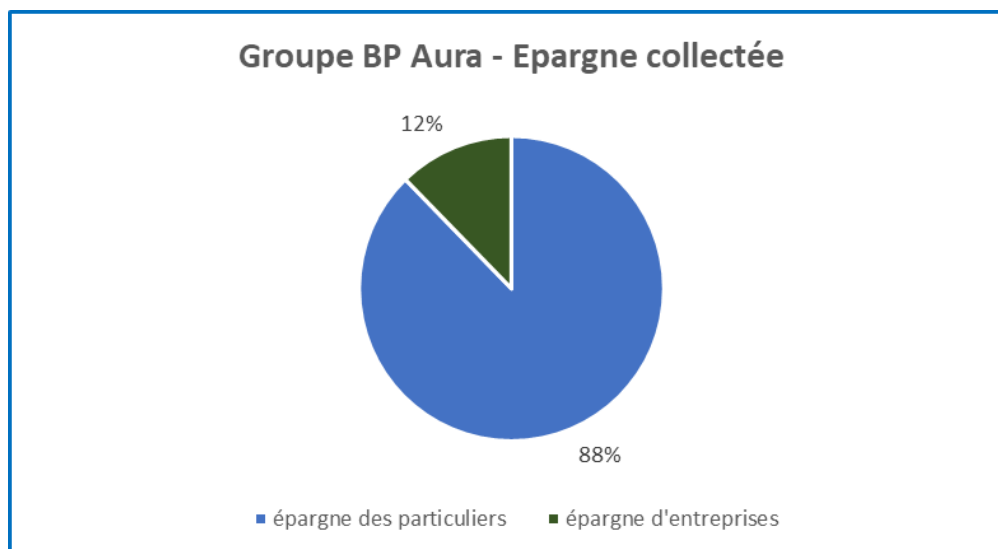
3.1. Vision dynamique

La progression de l'épargne est constante depuis le lancement de la BTE par BP Auvergne Rhône Alpes le 15 septembre 2020. Le nombre d'épargnants atteint le chiffre de 8 255 à fin mai 2023.



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 88% et auprès d'entreprises pour 12%.



La collecte du mois a de nouveau été principalement réalisée sur les livrets d'épargne classiques par des clients particuliers, notamment par nos clients sociétaires. La décre de montants de comptes à terme (épargne d'entreprises) a été compensée par celle des livrets (épargne de particuliers).

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
<i>Livret Transition Energétique</i>	105 164 510 €	10 126 353 €	-9 095 727 €	106 195 137 €
<i>Livret Transition Energétique Sociétaire</i>	185 074 263 €	19 280 697 €	-11 258 403 €	193 096 557 €
<i>Livret Transition Energétique Association</i>	5 595 860 €	400 000 €	-268 000 €	5 727 860 €
<i>Livret Développement Durable et Solidaire</i> ¹	622 507 €	31 462 €	-22 256 €	631 713 €
<i>Compte à Terme Transition Energétique</i>	52 362 793 €	2 374 000 €	-11 943 750 €	42 793 043 €
TOTAL	348 819 935 €	32 212 512 €	-32 588 136 €	348 444 311 €

¹ Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.

4. LES CREDITS

4.1. Note méthodologique

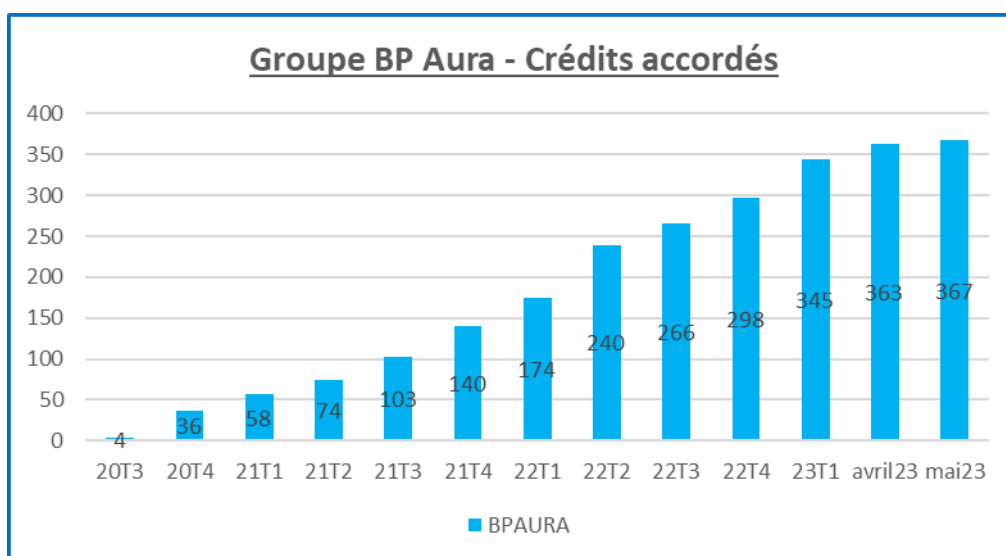
Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, éventuellement non encore édités ou débloqués,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

4.2. Vision dynamique

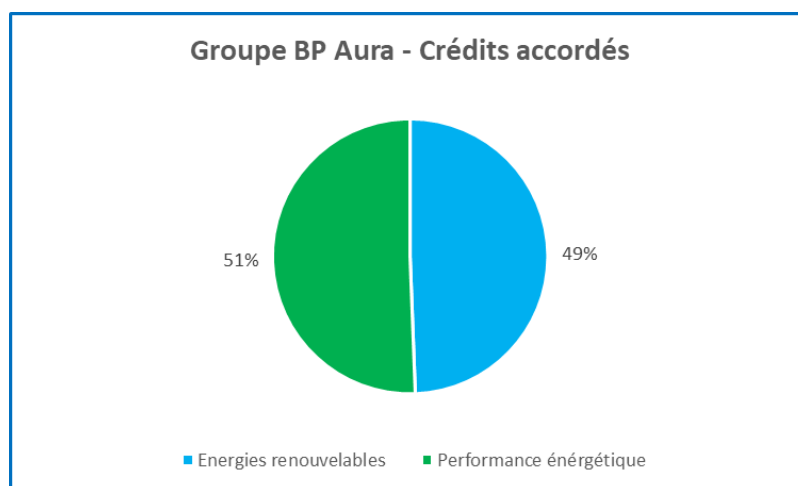
Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation.

La croissance des crédits est en sensible augmentation depuis juin 2022 et traduit une hausse des continue investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes.



4.3. Nature des crédits octroyés

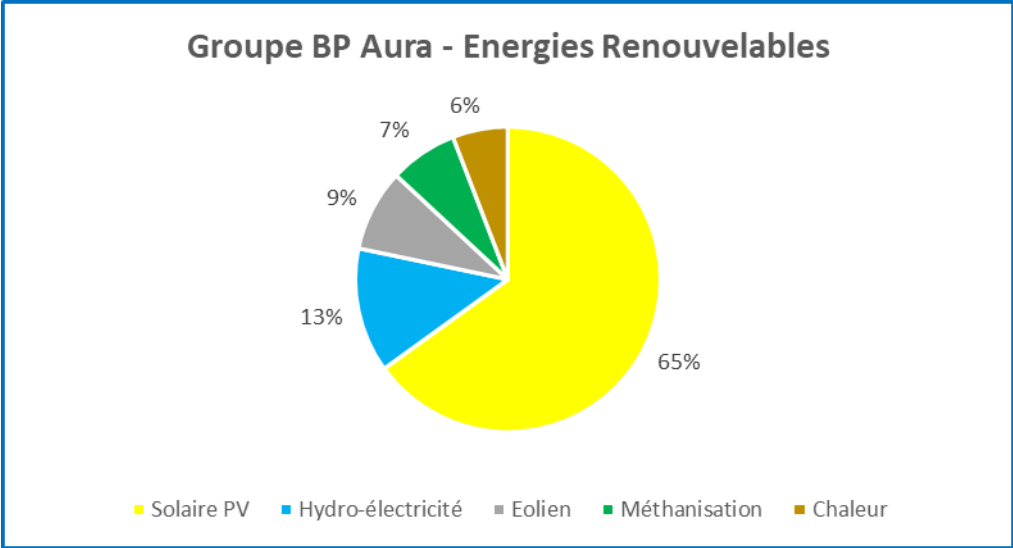
La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables (49%) du total ceux d'efficacité énergétique (moindre consommation d'énergies fossiles), à 51%



	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés non édités et édités sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
<i>Energies renouvelables</i>	179 444 426 €	3 655 003 €	-2 230 171 €	180 869 258 €
<i>Efficacité énergétique</i>	79 423 293 €	4 416 802 €	-2 145 728 €	81 694 367 €
<i>Eco mobilité</i>	48 945 311 €	3 969 101 €	-3 264 810 €	49 649 602 €
<i>Innovation</i>	21 176 162 €	0 €	-412 312 €	20 763 850 €
<i>Investissement</i>	20 000 €	0 €	0 €	20 000 €
<i>Autres</i>	34 272 742 €	203 000 €	-164 691 €	34 311 051 €
TOTAL	363 281 935 €	12 243 906 €	-8 217 713 €	367 308 128 €

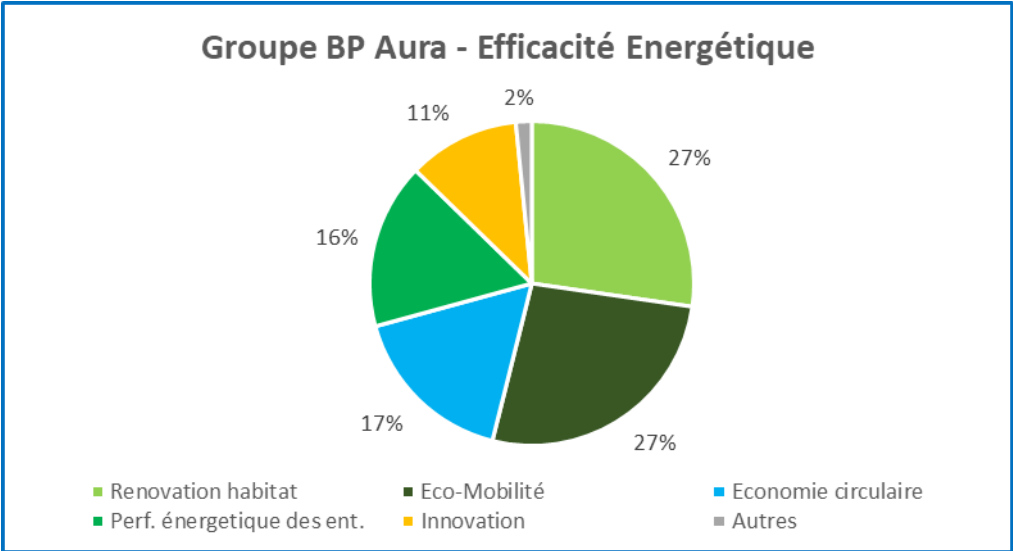
Vous pouvez retrouver les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 5 482 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 65% du montant des projets financés, contre 7% pour des projets de méthanisation, 9% pour les projets éoliens, 13% pour l'hydro-électricité et 6% pour la chaleur renouvelable.



Le cumul des projets solaires représente une puissance installée de 121 MWc, contre 29 MWc pour l'éolien et 11 MWc pour l'hydraulique.

Parmi les projets d'efficacité énergétique, les encours se répartissent entre rénovation énergétique (27%), mobilité décarbonée (27%), performance énergétique des entreprises (16%), économie circulaire et recyclage (17%) et innovation (11%).



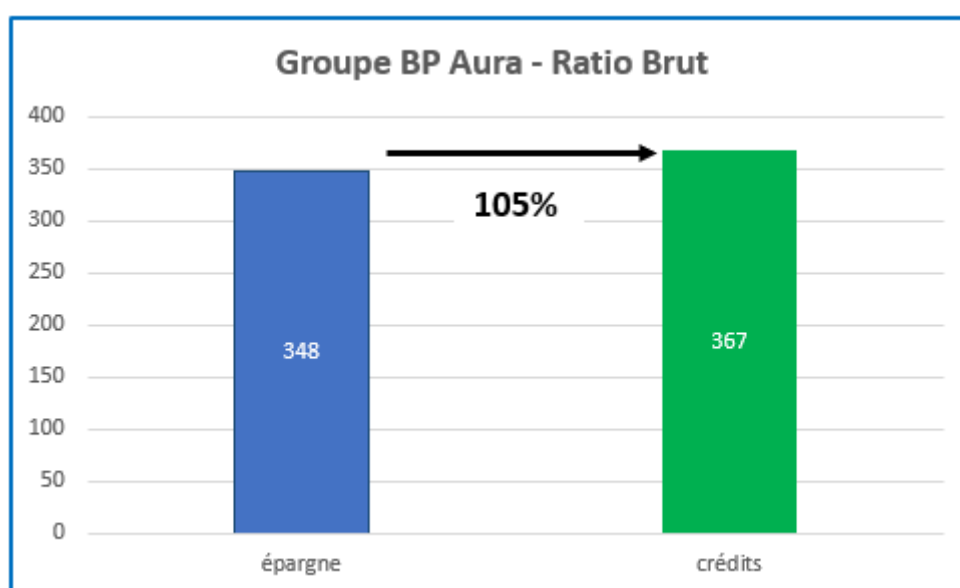
5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région.

Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution des banques BTE au financement de la transition énergétique dans leurs territoires ; il s'établit à 105% à fin mai 2023.



5.2. Le Ratio Financier

Le ratio financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI, le crédit-bail ou le crédit consommation. Il s'établit à 74% à fin mai 2023. (Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ – ou bien dans le rapport d'activité BTE de déc. 2022)

